

**Convention Inter-Établissements
Grappe Multirégionale AASD
Programme ESMS numérique**

Vu :

- La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,
- Le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - développer l'ambition numérique en santé- ;
- L'appel à projet ESMS numérique 2025– phase de généralisation

Entre :

Entre les ESMS de la grappe ayant formalisé par écrit leur engagement dans ce projet, désignés comme « Signataires » et dont la liste définitive sera annexée à la présente Convention.

Et

AASD, FINESS EJ 340024660, représenté par Mme Marie MONESTIER en qualité de gérante de AASD, porteur et coordinateur du projet ESMS Numérique objet de la présente Convention, et désigné ci-après le porteur.

Il est convenu ce qui suit :

nnn

Article 1 : Objet de la convention

Les parties ont décidé de déposer un projet dans le cadre du programme « ESMS Numérique ».

Ce programme représente une opportunité d'améliorer leur performance et de les inscrire dans une stratégie de numérisation de leur système d'information et permettra :

- l'acquisition ou la mise en conformité la solution DUI,
- la mutualisation des ressources, des moyens, des expériences et des compétences dans un but d'optimisation des usages du DUI.

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties, ainsi que les actions communes portées dans le cadre du programme ESMS numérique.

Article 2 : Le porteur du projet

Les signataires désignent **AASD, FINESS EJ 340024660** établissement porteur et coordinateur du projet.

En tant que porteur du projet, **AASD** :

- signe la Convention avec l'ARS pour le projet ESMS Numérique,
- est destinataires des fonds publics versés par la Caisse des Dépôts dans le cadre du projet ESMS Numérique,
- procède au règlement des factures correspondant aux charges engagées dans le cadre de ce projet, sur présentation de factures éligibles et dûment acquittées,
- supervise l'ensemble du projet en lien avec une AMOA.

Le porteur du projet ne pourra être tenu pour responsable si l'ARS décide de ne pas verser une partie des crédits alloués quelle qu'en soit la raison, comme, par exemple, l'atteinte partielle des indicateurs d'usage ou l'absence de justificatif de dépenses. Les crédits retenus par l'ARS Occitanie seront imputés sur l'enveloppe financière de la structure responsable du défaut constaté.

Article 3 : Engagements des signataires

Les signataires à la présente convention s'engagent à « informatiser le dossier usager et garantir la mise en conformité au cadre technique du virage du numérique en santé (intégration des référentiels et services socles) d'une solution de gestion des dossiers usagers informatisés (DUI) ».

Dans ce cadre, les DUI des signataires auront à respecter les objectifs suivants :

- créer un espace numérique individuel pour chaque usager dans un espace numérique sécurisé (objectifs nationaux du volet numérique de la loi « Ma Santé 2022 »),
- mettre la personne accompagnée au cœur des échanges,
- moderniser le travail des professionnels accompagnants,
- améliorer l'efficience et valoriser sa structure.

Les signataires s'engagent à :

- participer activement aux travaux de la grappe en mobilisant les ressources humaines et techniques nécessaires au déploiement des services socles,
- atteindre les objectifs cibles définis par la Convention qui sera signée entre l'ARS et le porteur,
- justifier les dépenses en lien avec le projet de la grappe en fournissant tous les documents, pièces ou informations nécessaires (factures acquittées, RIB)

MM

- respecter le budget prévisionnel qui sera défini par le porteur du projet,
- respecter les délais et les modalités qui seront convenus pour la réalisation des actions. En particulier, les signataires s'engagent à répondre à toute sollicitation du porteur ou de l'AMOA dans un délai raisonnable. Tout rendez-vous particulier demandé par le signataire à l'AMOA et non honoré fera l'objet d'une facturation spécifique dont il devra s'acquitter,
- signer la Convention de collaboration qui sera élaborée une fois le projet accepté et qui détaillera les différents éléments de la mise en œuvre du projet tels que définis dans la Convention qui sera signée entre l'ARS et le porteur (engagements, budget, planning, atteinte des cibles...)

Atteinte des cibles d'usages indiquées dans la Convention qui sera signée entre l'ARS et le porteur Chaque signataire s'engage à décliner auprès de chaque ESMS relevant de ses compétences toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre du projet et à l'atteinte des cibles indiquées dans la Convention qui sera signé entre l'ARS et le porteur.

Chaque signataire est responsable du calendrier de déploiement et des moyens alloués pour son/ses établissements et/ou services pour atteindre les cibles fixées par la Convention ARS/porteur.

Les signataires s'engagent à assumer individuellement la responsabilité des obligations qui leur incombent et qui ne seraient pas réalisées conjointement. Concernant la perception du solde de la subvention, les signataires sont individuellement responsables de l'atteinte des cibles d'usage conventionnées avec l'ARS à l'échelle de la grappe. Il est porté à l'attention des membres de la grappe que le versement du solde du financement est soumis à la bonne tenue des engagements de l'atteinte des objectifs d'usage et à la fourniture de justificatifs de dépenses valides. Chaque membre en est individuellement responsable.

En cas de non atteinte des cibles prévues dans la Convention entre l'ARS et le porteur, le signataire s'engage à rembourser au porteur l'intégralité des sommes perçues par sa structure dans le cadre du projet ESMS Numérique pour les usages et les éventuels forfaits complémentaires.

Article 4 : Gouvernance

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est chargé de superviser les modalités de coopération des différents partenaires signataires de la convention et des modalités de suivi et d'évaluation du projet. Il est composé de représentants des Conseils d'administration, Directions des différentes associations/structures partenaires ou du DSI mutualisé.

Comité du suivi

Des points de suivi sont régulièrement organisés avec l'ARS ou de Grades de la région Occitanie.

Article 5 : Durée de la Convention

La présente Convention, est établie pour toute la durée de l'appel à projet ESMS Numérique visé aux présentes et, en tout état de cause, jusqu'à mise en place du Dossier Usager Informatisé et réversion aux ESMS parties des financements afférents.

N M M

Article 6 : Désistement d'un membre – sortie de la Convention

L'un des membres peut quitter la convention par lettre recommandée avec accusé réception adressée au porteur dans les règles suivantes :

- le membre s'engage à respecter une démarche de conciliation préalable avec le porteur et l'ARS Occitanie avant sa sortie,
- le membre s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues au titre du projet ESMS Numérique à l'ARS Occitanie.

Article 7 : Signalement à l'ARS en cas d'absence de réponse d'un signataire

En cas d'absence de réponse de l'un des signataires aux sollicitations du porteur ou/et de l'AMOA, ou en cas de non-respect des échéances fixées lors des COPILs, le porteur sera contraint de prévenir l'ARS de la défaillance de ce membre.

Le signataire défaillant devra rembourser au porteur l'intégralité des sommes perçues par sa structure dans le cadre du projet ESMS Numérique, ainsi que les dépenses supplémentaires d'AMOA qui pourraient être facturées au signataire défaillant.

Article 8 : Litige

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente Convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai de 3 mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant l'ARS Occitanie qui sera médiateur en premier et dernier recours.

ANNEXE 1

Liste des ESMS de la grappe et ayant signé la présente Convention Inter-Établissements.

Le 25 juin 2025

Le porteur du projet, Mme Marie MONESTIER en qualité de gérante de AASD, FINESS EJ 340024660

Signature et cachet de la structure :



E.U.R.L. AASD
Aide Assistance & Service à Domicile
73, Av. Saint Saëns - 34500 BEZIERS
tel.: 04 67 94 31 67 - Fax : 04 67 00 25 64
Siret 498 719 599 00024

ANNEXE 1**LISTE DES ESMS DE LA GRAPPE AYANT SIGNÉ LA CONVENTION INTER-ETABLISSEMENTS****GRAPPE MULTIRÉGIONALE – DÉPOSÉE EN OCCITANIE
PORTÉE PAR AASD**

NOM STRUCTURE	FINESS ET
SAD AASD	110011004
SAAD AASD	340024678
SAAD AASD	340025469
SAAD AASD	340029776
SAD AASD MENDE	480003706
SAAD AASD	340027945
SAAD DU CIAS DES DEUX RIVES	820009777
SSIAD DES DEUX RIVES	820009066
ACCUEIL DE JOUR DES DEUX RIVES	820010817
SAAD CCAS CABESTANY	660785155
SAAD SAP DU SEGALA	810011791
SAAD CCAS PLONEOUR LANVERN	290025527
SAAD CCAS BUBRY	560012585
RESIDENCE LES JONCHERES	490539178
SAA ASSISTANCE ET PRESENCE	490020443
ACCUEIL DE JOUR RELAIS ET PRESENCE	490017050

Convention Inter-Établissements

Groupe Multirégional AASD

Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,

donner mon accord pour que

- le SAD AASD – FINESS ET 110011004
 - le SAD AASD – FINESS ET 340024678
 - le SAD AASD – FINESS ET 340025469
 - le SAD AASD – FINESS ET 340029776
 - le SAD AASD – FINESS ET 480003706
 - le SAD AASD – FINESS ET 340027945

participent au projet ESMS Numérique et s'engagent dans la Grappe AASD selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :

- l'acquisition d'un nouveau logiciel métier pour chacune des structures
 - la mise en conformité du logiciel métier pour chacune des structures

Je certifie :

- avoir signé des bons de commande SONS pour la mise en conformité des logiciels métier (DUI) qui ont été validés. Dans ce cas, je m'engage à conserver les mêmes DUI que ceux concernés par les bons de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.

avoir signé des bons de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui ont été annulés,

ne pas avoir signé de bons de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Béziers le 26/06/2021

Pour - le SAD AASD – FINESS ET 110011004 - le SAD AASD – FINESS ET 340029776
- le SAD AASD – FINESS ET 340024678 - le SAD AASD – FINESS ET 480003706
- le SAD AASD – FINESS ET 340025469 - le SAD AASD – FINESS ET 340027945

- représentés par : Jean MONESTIER
- en qualité de : Gérant FUR

Signature et cachet de la structure :

E.U.R.L. AASD
Aide Assistance & Service à Domicile
73, Av. Saint Saëns - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 94 31 67 - Fax : 04 67 00 25 64
Siret 498 719 590 00024

Convention Inter-Établissements
Grappe Multirégionale
Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que **SAAD DU CIAS DES DEUX RIVES – FINESS ET 820009777** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
 - l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Valence d'Agen,

le 30 juin 2025

Pour **SAAD DU CIAS DES DEUX RIVES – FINESS ET 820009777**

- représenté par : Monsieur Daniel ZANIN
- en qualité de : Vice-Président du CIAS des Deux Rives

Signature et cachet de la structure :



Convention Inter-Établissements
Grappe Multirégionale
Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que **SSIAD DES DEUX RIVES - FINESS ET 820009066** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
 - l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Valence d'Agen,

le 30 juin 2025

Pour **SSIAD DES DEUX RIVES - FINESS ET 820009066**

- représenté par : Monsieur Daniel ZANIN
- en qualité de : Vice-Président du CIAS des Deux Rives

Signature et cachet de la structure :



Convention Inter-Établissements
Grappe Multirégionale
Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que **ACCUEIL DE JOUR DES DEUX RIVES – FINESS ET 820010817** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
 - l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Valence d'Agen,

le 30 juin 2025

Pour **ACCUEIL DE JOUR DES DEUX RIVES – FINESS ET 820010817**

- représenté par : Monsieur Daniel ZANIN
- en qualité de : Vice-Président du CIAS des Deux Rives

Signature et cachet de la structure :



Convention Inter-Établissements Grappe Multirégionale Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que **SAAD CCAS CABESTANY – FINESS ET 660785155** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
 - l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Cabestany le 3 juillet 2025

Pour **SAAD CCAS CABESTANY – FINESS ET 660785155**

- représenté par : apre Edith PUGNET
- en qualité de : Présidente du CCAS

Signature et cachet de la structure :



*La Maire
Présidente du CCAS*
Edith PUGNET

Convention Inter-Établissements Grappe Multirégionale Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que **SAAD SAP DU SEGALA – FINESS ET 810011791** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
- l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait àSERENAC..... le16/07/2025

Pour **SAAD SAP DU SEGALA – FINESS ET 810011791**

- représenté par :M. ROUSSET Olivier.....
- en qualité de :Directeur.....

Signature et cachet de la structure :



Convention Inter-Établissements Grappe Multirégionale Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que le SAAD CCAS PLONEOUR LANVERN – FINESS ET 290025527 participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
 - l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

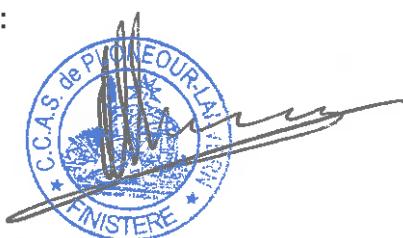
Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Ploneour Lanvern le ..10/07/25

Pour SAAD CCAS PLONEOUR LANVERN – FINESS ET 290025527

- représenté par : *Josée Kerloc'h*
- en qualité de : *Présidente*

Signature et cachet de la structure :



Convention Inter-Établissements
Grappe Multirégionale
Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que **SAAD CCAS BUBRY – FINESS ET 560012585** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
 - l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Bubry..... le 3/07/25

Pour **SAAD CCAS BUBRY – FINESS ET 560012585**

- représenté par : Roger THOMAZO
- en qualité de : Président du CCAS de BUBRY

Signature et cachet de la structure :



Convention Inter-Établissements Grappe Multirégionale Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que le **RESIDENCE LES JONCHERES – FINESS ET 490539178** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
 - l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Mozé sur Louet le 10 juillet 2025

Pour **RESIDENCE LES JONCHERES – FINESS ET 490539178**

- représenté par : Hélène BAUDONNIÈRE Joëlle
- en qualité de : Présidente des CCAS

Signature et cachet de la structure :



Convention Inter-Établissements Grappe Multirégionale Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que **SAA ASSISTANCE ET PRESENCE – FINESS ET 490020443** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
- l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Cholet le 8/07/25

Pour **SAA ASSISTANCE ET PRESENCE – FINESS ET 490020443**

- représenté par : Grégoire Goldard
- en qualité de : Gérant

Signature et cachet de la structure :



Convention Inter-Établissements Grappe Multirégionale Programme ESMS numérique

Je déclare :

- avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- donner mon accord pour que **ACCUEIL DE JOUR RELAIS ET PRESENCE – FINESS ET 490017050** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Multirégionale selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
- l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
- la mise en conformité

Je certifie :

- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé,
- ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à Cholet le 8/07/2025

Pour **ACCUEIL DE JOUR RELAIS ET PRESENCE – FINESS ET 490017050**

- représenté par : Grégoire Goddard
- en qualité de : Président

Signature et cachet de la structure :

